Image not found or type unknown

Succession maison de famille

Par **arsene 89**, le **20/03/2016** à **13:12**

Bonjour,

Indécis et dans une indivision successorale je désire connaitre le délai légal maximum autorisé par la loi avant la vente d'une maison familiale.

Merci

Cordialement

Par **youris**, le **20/03/2016** à **13:31**

Bonjour,
Il n'existe pas de délai légal, vous pouvez rester en indivision successorale le temps que vous voulez ou tant qu'un ou des indivisaires veulent vendre et en cas de désaccord entre indivisaires, il faut obtenir l'autorisation du juge pour vendre un indivis (licitation).
Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés